

Planning réinscriptions semaine du 01 au 05 juin 2026

lundi 1 juin		mardi 2 juin		mercredi 3 juin		jeudi 4 juin		vendredi 5 juin	
9h-10h		9h-10h		9h-10h	2CLP	9h-10h	1PCTRM	9h-10h	1PAGORA
10h-11h		10h-11h		10h-11h	2CCAR/2CSG	10h-11h	1PCAR	10h-11h	2PCRM
11h-12h		11h-12h		11h-12h	1PVP1	11h-12h	1PVTR	11h-12h	1POTM
14h-15h		14h-15h	1STMG3			14h-15h	2CVLVTR1/2	14h-15h	1PLOG
15h-16h		15h-16h	1STMG2			15h-16h	2PCAR	15h-16h	1PVP2
16h-17h		16h-17h	1STMG1			16h-17h	1PLA		
17h-18h		17h-18h				17h-18h			

FICHE FINANCIÈRE

Pas de prélèvement automatique 2026-2027

Paiement uniquement : Espèces, Virement, Télépaiement.

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : féminin masculin ⁽¹⁾
N° de carte jeune (n° sous le code barre) : Classe :
Élève boursier : oui non ⁽¹⁾ Redoublant : oui non ⁽¹⁾

REGIMES

- Externe
 Demi-pensionnaire 3 jours
 Demi-pensionnaire 4 jours (*sauf le mercredi*)
 Demi-pensionnaire 5 jours
 Interne

Selon le règlement intérieur (extrait) :

Les externes ne peuvent manger plus de deux fois par semaine.
L'inscription au trimestre suivant est conditionnée au règlement intégral du trimestre précédent.
Tout trimestre commencé est dû, les changements de régime ne peuvent se faire que sur demande écrite des familles et ne sont pris en compte que pour le trimestre suivant.

 **L'INSCRIPTION AU SERVICE D'HÉBERGEMENT NE SERA EFFECTIVE QUE SI LES FRAIS DE DEMI-PENSION ET D'INTERNAT DE L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE ONT ÉTÉ ENTIÈREMENT RÉGLÉS.**

Personne responsable financière (qui paye les frais de scolarité) :

Nom et prénom : Lien : père mère tuteur ⁽¹⁾
N° de sécurité sociale : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. domicile : Tél. portable :
Adresse mail (à écrire en majuscule) :@.....

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE LA PERSONNE RESPONSABLE FINANCIERE

Personne qui perçoit les aides, si différent du responsable financier :

Nom et prénom : Lien : père mère tuteur ⁽¹⁾

N° de sécurité sociale : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable :

Adresse mail (à écrire en majuscule) :@.....

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT

LES AIDES (BOURSES ETC)

OBLIGATOIRE A COLLER

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement.

Date :

SIGNATURE DE L'ELEVE

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL (obligatoire)

(1) Cocher la case correspondante

Rentrée scolaire 2026-2027

Etude droit aux bourses

À l'inscription ou à la réinscription (juin à juillet) : choisir l'étude automatique de son droit à bourse.

Pour pouvoir réaliser votre demande de bourse :

Vous devez cliquer sur le lien ci-dessous afin de réaliser la demande d'étude de manière informatique :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il est nécessaire de donner votre consentement et de compléter vos données d'état-civil en tant que parent de l'élève (nom et prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que celles de votre concubin(e) éventuel(le) afin de permettre la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de votre droit à bourse.

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Tarifs au 01/01/2026

FORFAITS

Les factures sont adressées aux responsables légaux et financiers et doivent être réglées dès réception par chèque, espèces ou carte bancaire via le site internet du lycée (<http://educonnect.education.gouv.fr>).

Les tarifs sont donnés à titre indicatifs, ils sont fixés par la Région Occitanie. L'inscription se fait pour l'année scolaire. **Tout trimestre commencé est dû**, les changements de régime ne peuvent se faire que sur demande écrite des familles et ne sont pris en compte que pour le trimestre suivant. Un formulaire (annexe 5) est à télécharger et remplir depuis le site Internet de l'établissement.

INTENDANCE

Service restauration
et hébergement

79 route d'Espagne
BP 44786
31047 TOULOUSE
CEDEX 1

Tél : 05.34.40.51.29

Courriel :

0312759f-gest@ac-
toulouse.fr

A. Demi-pension

➤ Forfait 5 jours (5 repas par semaine) DP5

Montant annuel 588.48 €

Montants trimestriels

- Premier trimestre (sept-déc.) 257.46 €
- Deuxième trimestre (janv-mars) 183.90 €
- Troisième trimestre (avril-juin) 147.12 €

➤ Forfait 4 jours (4 repas par semaine) DP4

Montant annuel 470.78 €

Montants trimestriels

- Premier trimestre (sept-déc.) 205.97 €
- Deuxième trimestre (janv-mars) 143.44 €
- Troisième trimestre (avril-juin) 121.37 €

➤ Forfait 3 jours (3 repas par semaine) DP3

Montant annuel 353.09 €

Montants trimestriels

- Premier trimestre (sept-déc.) 150.80 €
- Deuxième trimestre (janv-mars) 106.66 €
- Troisième trimestre (avril-juin) 95.63 €

B. Internat

➤ 5 jours et 4 nuits

Montant annuel 1 452.73 €

Montants trimestriels

- Premier trimestre (sept-déc.) 635.57 €
- Deuxième trimestre (janv-mars) 453.98 €
- Troisième trimestre (avril-juin) 363.18 €

➤ **5 jours et 5 nuits (classe préparatoire)**

Montant annuel 1 551.10 €

Montants trimestriels

- Premier trimestre (sept-déc.) 678.61 €
- Deuxième trimestre (janv-mars) 484.72 €
- Troisième trimestre (avril-juin) 387.78 €

➤ **Internat d'excellence**

Montant annuel 1 551.10 €

Montants trimestriels

- Premier trimestre (sept-déc.) 678.61 €
- Deuxième trimestre (janv-mars) 484.72 €
- Troisième trimestre (avril-juin) 387.78 €

➤ **7 nuits (sans repas le week-end - Etudiants majeurs restant le week end)**

Montant annuel 1 782.57 €

Montants trimestriels

- Premier trimestre (sept-déc.) 779.80 €
- Deuxième trimestre (janv-mars) 557.00 €
- Troisième trimestre (avril-juin) 445.77 €

C. Remises d'ordre

- **Remises accordées automatiquement (sans que la famille ait à faire la demande)**
- Fermeture du service d'hébergement du fait de l'établissement (grève, épidémie)
 - Exclusion de l'élève supérieure à 5 jours consécutifs
 - Exclusion définitive de l'élève
 - Stage en entreprise amenant l'élève à prendre ses repas en dehors de l'établissement ou à être hébergé hors de l'établissement. La remise d'ordre n'est pas accordée si le lycée a passé une convention avec un autre établissement prévoyant l'hébergement de l'élève pendant son stage ;
 - Voyage scolaire lorsque le lycée ne prend pas en charge la restauration et l'hébergement ;
 - Décès de l'élève ;
 - Changement d'établissement scolaire
 - Démission de l'élève
- **Remises accordées sur demande écrite de la famille**
- Absence pour maladie supérieure à 5 jours consécutifs
 - Période de jeûne liée à la pratique d'un culte
 - Changement de régime pour des raisons de force majeure
 - Cas de force majeure à l'appréciation du chef d'établissement

REPAS A LA PRESTATION

Les élèves externes ont la possibilité de prendre **occasionnellement** leur repas au restaurant scolaire (maximum 2 repas par semaine, **justificatif obligatoire**).

Dans tous les cas, les repas sont payables d'avance.

Tarif du repas : 4.50 € 1 seul passage est autorisé par repas

FONCTIONNEMENT

A. Horaires des repas

Petit déjeuner :	à partir de 6h30
Déjeuner :	de 11h30 à 13h30
Dîner :	de 18h45 à 19h30

B. Accès au restaurant scolaire

Chaque élève doit se faire délivrer la **carte jeune** de la région Occitanie avant la rentrée scolaire. Les démarches s'effectuent par Internet (www.cartejeune.laregion.fr)
Cette carte est **obligatoire**. Elle permet l'accès à l'établissement et l'accès au restaurant scolaire. Elle atteste de la qualité d'élève dans l'établissement.

AIDES FINANCIERES

A. Bourses nationales

Les bourses sont calculées par les services académiques et tiennent compte des ressources et de la composition de la famille (en fonction du dernier avis d'imposition).
Les bourses sont obligatoirement déductibles des frais d'internat et de demi-pension.

B. Bourses de l'enseignement supérieur

Ces bourses concernent les étudiants et sont versées par le CROUS, elles sont calculées en fonction des ressources et de la composition de la famille. Les bourses se demandent sur le site du CROUS : <http://www.crous-toulouse.fr/bourses/obtenir-une-bourse/>

C. Le fonds social lycéen

Il s'agit d'une aide ponctuelle pour les familles qui rencontrent des difficultés financières pour assumer les frais d'hébergement ou les frais de scolarité de leur enfant (hors étudiant). La demande doit s'effectuer auprès de l'assistante sociale de l'établissement.

D. La caisse de solidarité

Il s'agit d'une aide ponctuelle pour les familles qui rencontrent des difficultés financières pour assumer les frais d'hébergement ou les frais de scolarité de leur enfant. La demande doit s'effectuer auprès de l'assistante sociale de l'établissement. Cette aide concerne les élèves, les étudiants et les apprentis.

E. L'aide régionale à la restauration

La région Occitanie accorde une aide aux familles pour la prise en charge des frais de restauration. Cette aide est accordée si le fonds social est accordé. La demande est concomitante à la demande de fonds social pour la restauration.

F. Paiement échelonné

L'agent comptable de l'établissement peut accorder le paiement échelonné des frais d'hébergement à toute famille qui en fait la demande écrite.
Dans tous les cas, ne pas hésiter à informer le service d'hébergement de toute difficulté financière.

FICHE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS*

Nom de l'établissement : **Année scolaire :** 2026 / 2027

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de travail du père : Poste : Portable :

N° de travail de la mère : Poste : Portable :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Suivant le calendrier vaccinal).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

.....

.....

.....

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

.....

.....

.....

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

APTITUDE AUX TRAVAUX REGLEMENTÉS

Fiche pour les deuxième et troisième années



Elève	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Section suivie : <i>classe</i>
Responsable légaux :	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	

Votre enfant suit une formation professionnelle l'exposant à des travaux règlementés pour les mineurs (de 15 à 18 ans). Il a bénéficié en début de première année d'une visite médicale. Nous vous demandons de nous retourner le questionnaire ci-dessous en vue d'établir l'aptitude pour l'année scolaire *2026 - 2027*

CE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REMPLI POUR LA POURSUITE DE SA FORMATION

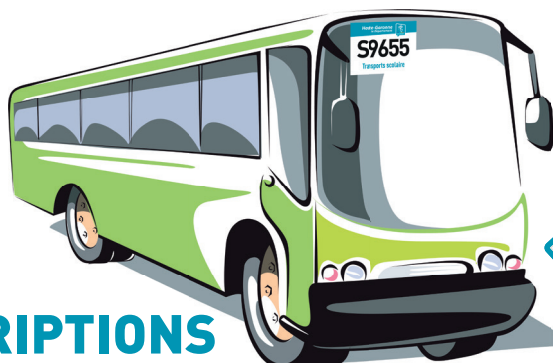
Depuis la dernière visite médicale au lycée :

1. A-t-il eu un problème médical ? Si oui, précisez :
.....
.....
2. Prend-il un traitement quotidien ? Si oui, lequel ?
.....
.....
3. A-t-il eu une perte de connaissance, un malaise ou un traumatisme crânien ? Si oui, précisez :
.....
.....
4. A-t-il été hospitalisé ? Si oui, pourquoi ?
.....
.....
5. A-t-il été victime d'un accident ? Si oui, précisez :
.....
.....

Fiche à remettre à *la réinscription*

DATE :

SIGNATURE DU OU DES REPRESENTANTS LEGAUX



INSCRIPTIONS

TRANSPORT SCOLAIRE

Élèves de la maternelle à la terminale

QUI ?

Pour les **élèves** domiciliés **ET** scolarisés*
dans l'une des 114 communes
de la grande agglomération toulousaine.

** Sous réserve de respecter le Règlement des Transports Scolaires de Haute-Garonne.*

QUAND ?

Du 1^{er} juin
au 31 juillet
2026



COMMENT ?

Inscription
et info sur :
cd31.net/TS

Plus d'infos sur Haute-Garonne.fr

À NOTER

Depuis la rentrée 2025, des frais d'inscription sont appliqués.
Ils s'élèvent à 30€ par famille + 15€ par enfant.
Exonération des frais d'inscription en cas de Quotient Familial
inférieur ou égal à 650€/mois et élèves du dispositif mixité.



FORMULAIRE D'ADHESION ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

MAISON DES LYCEENS GALLIENI

NOM de l'élève	Prénom de l'élève	CLASSE 2026-2027	Date de Naissance

- Adhère à la MDL
- Autorise l'association MDL de Gallieni à filmer ou photographier et à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association

Mon adhésion à la Maison des lycéens s'effectuera grâce à la remise de ce bulletin et au versement de **la somme de 10 euros** :

- Par chèque à l'ordre de la MDL du Lycée Gallieni
- Par espèces dans une enveloppe à l'attention de M CROLET, CPE
- Par Carte Bancaire *via le QR CODE ou au bureau des CPE*



Signature Responsables Légaux :

La MDL (Maison Des Lycéens), c'est toi, tes idées, tes projets ! Gérée par et pour les élèves, elle fait vivre le lycée avec des événements, des activités et une cafétéria plus conviviale.

CE QUE LA MDL FAIT DÉJÀ AU LYCEE GALLIENI :

- Vente de roses pour la Saint-Valentin !
- Le Bal des Terminales : Une soirée mémorable pour fêter la fin du lycée en beauté !
- Clubs Internat et Externat
- Les soirées du jeudi pour les internes : La MDL cofinance ces soirées !
- La grande soirée de fin d'année des internes : La MDL cofinance ces soirées !
- CAFETERIA du Lycée : Vente de boissons et snacks et jeux de sociétés à disposition !
- Tournois Sportifs avec cadeaux à la clé

ET SI C'ÉTAIT TOI QUI PROPOSAIS LE PROCHAIN PROJET ?

La MDL est ouverte à toutes tes idées ! Si tu veux organiser un club, un événement, ou proposer une amélioration du lycée, on est là pour t'aider à le réaliser.

POURQUOI 10 € ?

L'adhésion à la MDL coûte 10€ et permet de financer toutes ces initiatives. Sans adhésion, pas d'événements, pas de tournois, pas de bal... c'est aussi simple que ça !

Rejoins la MDL, propose tes idées, et participe à la vie du lycée !



AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES 2026-2027



Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat. Nous pouvons lui réserver un repas froid ou chaud, à raison de **deux fois maximum par semaine**. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant....., du lycée..... à participer à une activité sportive/culturelle régulière les :

<i>(cocher les cases correspondantes)</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Retour entre 19h45 et 21h * : REPAS CHAUD (2 nd service)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour entre 21h et 21h30 : REPAS FROID (panier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour avant 21h30, PAS de REPAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour à :				

**L'accès au second service est soumis à l'autorisation de l'établissement.*

Nom et Signature du Responsable légal :



AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES 2026-2027



Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat. Nous pouvons lui réserver un repas froid ou chaud, à raison de **deux fois maximum par semaine**. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant....., du lycée..... à participer à une activité sportive/culturelle régulière les :

<i>(cocher les cases correspondantes)</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Retour entre 19h45 et 21h * : REPAS CHAUD (2 nd service)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour entre 21h et 21h30 : REPAS FROID (panier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour avant 21h30, PAS de REPAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour à :				

**L'accès au second service est soumis à l'autorisation de l'établissement.*

Nom et Signature du Responsable légal :

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Réservé à l'administration

Demande d'admission à l'internat

La présente demande ne vaut pas inscription

Lycée de scolarité de l'élève pour l'année scolaire 2026-2027 :

GALLIENI

ARENES

BELLEVUE

GUYNEMER

R.BONNET

PHOTO
Élève

INFORMATIONS ELEVE

Nom	Prénom	Classe	Numéro de Téléphone <i>(obligatoire)</i>

Adresse postale :

Département : Ville :

INFORMATIONS RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1

Nom	Prénom	Numéro de Téléphone	Adresse mail

Responsable légal 2

Nom	Prénom	Numéro de Téléphone	Adresse mail

Je soussigné(e)responsable légal à solliciter son admission à l'Internat du lycée Gallieni. Je déclare que mon enfant ne présente **aucune contre-indication d'ordre médical ou psychologique qui pourrait contrevenir aux règles de vie dans une collectivité.**

A..... le

Signature du responsable légal de l'élève,

Signature de l'élève,

L'admission définitive à l'Internat est subordonnée:

- * À la capacité d'accueil.
- * À la communication de l'adresse d'un correspondant local ainsi que des éléments de contact.
- * **Au règlement des frais d'internat de l'année scolaire précédente**

Elle prend en compte:

1. La nature des études suivies, **la priorité est donnée aux élèves**, des sections professionnelles et technologiques à recrutement académique.
2. Les critères d'attribution se font en tenant compte de l'éloignement du domicile, de l'âge de l'élève, des critères sociaux.

VERSÒ

Acte d'engagement

Année scolaire 2026-2027

Nom élève
Prénom élève
LYCEE

Les Responsables légaux **habitent à moins de 30 kms** de Toulouse :

Je soussigné(e)m'engage, à prendre en charge au départ du lycée Joseph Gallieni l'élève :..... et à l'héberger sur un simple appel du lycée Joseph Gallieni à toute heure du jour ou de la nuit.

J'assumerai alors la responsabilité pleine et entière de cet élève, responsabilité dont l'établissement sera entièrement déchargé.

A..... le

Signature **du responsable légal de l'élève** précédée de la mention manuscrite « **lue et approuvé** »,

Les Responsables légaux **habitent au delà de 30 kms** de Toulouse :

Ils nomment un CORRESPONDANT D'INTERNAT :

Nom	Prénom	Numéro de Téléphone	Adresse mail

Je soussigné(e)m'engage, à prendre en charge au départ du lycée Joseph Gallieni l'élève :..... et à l'héberger sur un simple appel du lycée Joseph Gallieni à toute heure du jour ou de la nuit.

J'assumerai alors la responsabilité pleine et entière de cet élève, responsabilité dont l'établissement sera entièrement déchargé.

A..... le

Signature du CORRESPONDANT D'INTERNAT précédée de la mention manuscrite « **lue et approuvé** »,

Signature du **responsable légal de l'élève** précédée de la mention manuscrite « **lue et approuvé** »,

A renvoyer par retour de courrier à l'adresse ci-dessous (pour les élèves scolarisés à Gallieni)
LYCEE POLYVALENT JOSEPH GALLIENI
A l'attention des CPE (Internat)
79 Route d'Espagne BP 44786
31047 TOULOUSE cedex 1

A l'attention des familles des élèves internes

Année scolaire 2026/2027

L'accueil à l'internat est assuré à partir de 8 heures le lundi matin et jusqu'au vendredi 17 h 15.

Attention, aucun accueil ne sera assuré le dimanche ni le soir au retour des jours fériés.

Informations à conserver :

Numéro de téléphone de l'internat : 0638937040 (astreinte assurée de 18h à 22h)

Mail de l'internat : internat.gallieni31@gmail.com (absences ponctuelles, autres)

Trousseau d'internat

L'entretien du linge est à la charge des familles. Chaque interne doit **obligatoirement et au minimum** posséder, le linge et les objets de toilette désignés ci-après :

- Protège matelas et protège traversin
- 1 parure de lit en 90 cm (draps, housse de couette, taie d'oreiller et/ou traversin)
- 1 couette ou 1 couverture
- Nécessaire de toilette
- 1 Serviette de bain
- 1 cadenas de sûreté (avec 2 clés ou à code)

Pour des raisons d'hygiène, le linge doit être changé 1 fois par mois.

Important (extrait du règlement de l'internat)

La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol. Il est vivement recommandé aux élèves de n'amener aucun objet de valeur.

L'introduction à l'internat, des produits ou objets suivant, la liste n'étant pas exhaustive, est strictement interdite :

- produits illicites (drogue, boissons alcoolisées...);
- objets dangereux (armes, couteaux,...);
- appareils électriques ou à gaz (réchaud, cafetière, lampes de chevet...);

Les radios ainsi que les ordinateurs et les téléphones portables, à l'unique condition que leur utilisation n'occasionne aucune gêne, sont autorisés.

Tout traitement médical devra être accompagné d'une ordonnance, ainsi que d'un PAI le cas échéant. Il faudra également prévoir un pilulier afin de faciliter la prise de médicaments.



Mémo INTERNAT

CONTACT: internat.gallieni31@gmail.com

N° Internat (17h - 22h00): 06 38 93 70 40

ABSENCES & RETARDS

Par mail sur internat.gallieni31@gmail.com avant **16h** (*Le jour de l'absence ou du retard*)

Après 16h00, merci de contacter le n° de l'internat (appels ou SMS) **et** d'envoyer un mail.

ABSENCE d'une nuit à l'année

En cas d'absences régulières (*"mon enfant ne dormira pas les mercredis"*) merci d'envoyer un mail.

DEMANDES DE REPAS FROIDS ou 2ND Service Exceptionnels

Par mail sur internat.gallieni31@gmail.com avant **12h00**. (*Le jour même*)

L'établissement se donne le droit de refuser en cas d'abus (maximum deux fois par semaine).

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES à l'année

Fiche « **autorisation à pratiquer une activité sur le temps de l'internat** » à retourner aux CPE.

La fiche sera distribuée à la rentrée.

Veillez préciser si votre enfant aura besoin d'un repas froid. Les élèves devront être **de retour à l'internat avant 21h30**.



Mémo INTERNAT

CONTACT: internat.gallieni31@gmail.com

N° Internat (17h - 22h00): 06 38 93 70 40

ABSENCES & RETARDS

Par mail sur internat.gallieni31@gmail.com avant **16h** (*Le jour de l'absence ou du retard*)

Après 16h00, merci de contacter le n° de l'internat (appels ou SMS) **et** d'envoyer un mail.

ABSENCE d'une nuit à l'année

En cas d'absences régulières (*"mon enfant ne dormira pas les mercredis"*) merci d'envoyer un mail.

DEMANDES DE REPAS FROIDS ou 2ND Service Exceptionnels

Par mail sur internat.gallieni31@gmail.com avant **12h00**. (*Le jour de même*)

L'établissement se donne le droit de refuser en cas d'abus (maximum deux fois par semaine).

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES à l'année

Fiche « **autorisation à pratiquer une activité sur le temps de l'internat** » à retourner aux CPE.

La fiche sera distribuée à la rentrée.

Veillez préciser si votre enfant aura besoin d'un repas froid. Les élèves devront être **de retour à l'internat avant 21h30**.